

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 14 janvier 2020

Convocation adressée le 8 janvier 2020
Compte rendu affiché le 23 janvier 2020
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de janvier, à 10h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 8 janvier 2020 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.

Présents : Loïc CHABRIER, Béatrice GAILLIOUT, Joëlle SANGOUARD, Loïc GRABER
Luc LAFOND

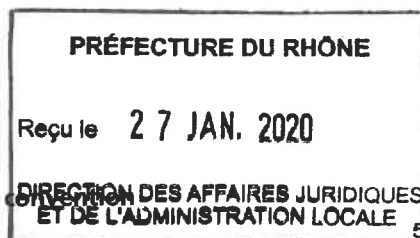
Excusés : Corinne IEHL, Myriam PICOT, Guy CORAZZOL, Thomas RUDIGOZ, Blandine REYNAUD

Absent(e) : Inès DE LAVERNEE, Jérôme MALESKI

Procuration : Myriam PICOT à Loïc CHABRIER
Guy CORAZZOL à Loïc GRABER
Thomas RUDIGOZ à L. GRABER
Blandine REYNAUD à Jérôme MALESKI

Secrétaire : Joëlle SANGOUARD

Approbation de soutien financier dans le cadre de la convention
Institut français – Ville de Lyon



Rapporteur : Loïc GRABER

Le Conservatoire de Lyon mène des actions à l'international dans le cadre de son développement culturel et veille à développer et renforcer ses partenariats internationaux.

Ce projet est né de la rencontre de musiciens français, canadiens et belges issus des musiques actuelles. Il vise à valoriser des groupes de musique s'exprimant en français en leur proposant des résidences de création dans les trois pays chez différents partenaires, accompagnées par des professionnels, ainsi que des programmations de concerts.

Les partenaires sont :

- Canadiens : des festivals et une structure d'accompagnement musicale à Ottawa
- Belges : un festival à Liège

Au titre du Conservatoire de Lyon, ce partenariat est mené par le Labo du département des musiques actuelles.

Le projet se déroule tout au long du premier semestre 2020.

L'échange de compétences, le travail vocal autour des usages de la langue française sont valorisés.

Le coût dédié du projet est apprécié à hauteur de 5.000 € et le soutien financier sollicité représente la moitié du coût du projet.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ **approuve** ce soutien financier d'un montant de 2.500 € dans le cadre de la convention Institut français – Ville de Lyon ;
- ✓ **impute** ce soutien financier sur l'article 7478 ;
- ✓ **autoriser** le président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,
Loïc GRABER

